

**Déclaration de franchissement de seuils de participation  
FS/EM/18/2012**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP), la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 juin 2012, suite à un effet de dilution, le seuil de participation de (5%) dans le capital de la BCP.

Suite à cette opération d'augmentation de capital effectuée au prix unitaire de 201 dh, la CIMR détient 8.109.175 actions BCP, soit 4,93% du capital de ladite banque.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières